# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2024

## FACILITER LA TRANSFORMATION DES BUREAUX EN LOGEMENTS - (N° 2111)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

# **AMENDEMENT**

N º 6

présenté par M. Bazin

#### **ARTICLE 4**

Supprimer l'alinéa 5.

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de laisser de la souplesse à l'organe délibérant compétent, il semble préférable qu'il conserve la possibilité de modifier ultérieurement la destination de la construction.

En conséquence, cet amendement propose de supprimer l'alinéa 5.